



Assemblée générale

Distr. GENERALE

ST/SG/SER.E/308
8 mai 1996

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

RENSEIGNEMENTS FOURNIS CONFORMEMENT A LA CONVENTION
SUR L'IMMATRICULATION DES OBJETS LANCES
DANS L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

Note verbale du 22 avril 1996 adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent du Japon auprès de
l'Organisation des Nations Unies (Vienne)

Le représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur, conformément au paragraphe 1 de l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique* de lui transmettre ci-joint des renseignements sur le satellite N-STARb, qui a été lancé en février 1996 (voir annexe).

Par ailleurs, et conformément au paragraphe 3 de l'article IV de ladite Convention, le représentant permanent du Japon a l'honneur d'informer le Secrétaire général que l'engin spatial autonome qui avait été lancé en mars 1995, ainsi qu'il avait été annoncé dans le document ST/SG/SER.E/299 du 26 janvier 1996, n'est plus sur une orbite terrestre.

*Résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe, du 12 novembre 1974.

Annexe

IMMATRICULATION D'OBJETS SPATIAUX LANCES PAR LE JAPON*

Nom de l'objet lancé :	N-STARb
Nom de l'Etat responsable du lancement :	Japon (France, Etats-Unis d'Amérique)
Indicatif :	1996-007A
Date du lancement :	5 février 1996 (7 h 19 GMT)
Lieu du lancement :	Centre spatial de Kourou (Guyane française)
Caractéristiques de l'orbite (au 8 mars 1996) :	
	Période nodale : 1 436 minutes
	Inclinaison : 0,05 degré
	Apogée : 35 799 km
	Périgée : 35 774 km
Lanceur :	Ariane, vol 83 (Ariane-44P)
Organisme chargé du lancement :	Arianespace
Fonction générale de l'objet spatial :	Télécommunications domestiques

*Les renseignements sont reproduits tels qu'ils ont été reçus.